



GROUPE DE TRAVAIL MATERIEL COMPTE RENDU DE REUNION

Réunion du 15 janvier 2013

PARTICIPANTS		DESTINATAIRES
	SOCIETE	
P. Saunier pm	AZ	Participants + Membres du GT Matériel (Vrac + Condi)
Y. Zedek am	AZ	
S. Le Pelletier	BZ	
P. Pouzin pm	BZ	
P. Jussaume pm	PZ	
G. Cremezi am	TZ	
V. Guimier pm	TZ	
C. Masson pm	Equip'Fluid	
J.D. Planchon pm	Equip'Fluid	
O. Barberis	CFBP	
L. Bas pm	GTC	

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

(9 h – 16 h au CFBP, sauf indication contraire dans l'ordre du jour)

17 JANVIER (GT PREV. RISQ. ASPHYXIE)	12 FEVRIER (GT TUYAUTERIES SOUPLES)	18 MARS (MATERIEL)	15 MAI (MATERIEL)	02 JUILLET (MATERIEL)
17 SEPTEMBRE (MATERIEL)	23 OCTOBRE (EQUIPEMENTS)	05 NOVEMBRE (MATERIEL)	10 DECEMBRE (MATERIEL)	

Prochaines réunions « MATERIEL »				
Date	Matin	PM	Objet	Participants
17/01	X		Réunion organisation REX RST avec l'AFIAP	HF, OB
08/02	X		GT Rex du GEA : traitement des fiches de modification	OB
14/02	X		Plénière du GEA	LB, OB
19/02		X	Téléconférence TC AEGPL	AC, HF, OB
06 et 07/03	X	X	CEN TC 286 WG2 à Bruxelles	OB, SL, fabricants équipements
14/03	X		M40	HF, OB, Déborah, adhérents, fabricants
19/03	X		CLAP	OB, fabricants
21/03	X		CA AFIAP	OB
02/04	X	X	CCAP	OB
16/04	X	X	CEN TC 286 WG2 à Bruxelles	HF, OB, SL, fabricants
13/05	X		CA AFIAP	OB
13/05	X	X	E29E – Rognac ?	SL, OB, fabricants bouteilles
14/05	X	X	AG+JT AFIAP : Inspection et surveillance des ESP fixes et transportables neufs et en service	OB, LB, adhérents, membres associés
21 et 22/05	X	X	CEN TC 286 à Madrid ou Munich	HL, SL, OB
04/06	X	X	CCAP	OB
13/06		X	CLAP	OB
17/06		X	CLAPT	OB, SL, fabricants
06/09	X ?	X ?	E29E	SL, fabricants bouteilles
10 au 12/09	X	X	Congrès du gaz Porte Maillot	CFBP, adhérents, membres associés
01/10	X	X	CCAP	OB
1 au 3/10	X	X	Congrès AEGPL/WLPGA à Londres	CFBP, adhérents, membres associés
8 au 10/10	X	X	ESOPE à la Cité des Congrès de La Vilette	CFBP, adhérents, membres associés
16/10	X		M40	HF, OB, Déborah, adhérents, fabricants
22/10	X	X	CLAP élargie : prise en compte des nouvelles	OB, adhérents, membres associés

			techniques de CND	
23/10	X		Comité AFNOR soupapes	OB, adhérents, fabricants
28/11		X	E29E	SL, OB, fabricants bouteilles
03/12	X	X	CCAP	OB

Sujet n°1	Retour sur le CR de la précédente réunion
	<p>Aucune remarque n'est formulée sur le projet de compte-rendu qui est adopté.</p> <p>a) <u>Fuite sur réservoir TZ Citergaz de 1990</u> : résultats de l'analyse sur les causes de la fissure : TZ n'ayant pas encore de retour sur les analyses effectuées, le sujet est reporté au prochain GT,</p> <p>b) <u>Accident de Saint-Palais – suite</u> : suite au dévissage du CRL par l'intervenant lors du démontage du pousse-clapet EQFK10, développement d'un nouveau EQFK11 par Equip'Fluid. Dans son mail à GLI, Equip'Fluid indique qu'il est prévu d'augmenter la course de la tige du pousse-clapet alors que lors de son analyse, le laboratoire de Rognac craignait au contraire qu'une course trop importante ne risque d'endommager certains types de CRL (voir mail du CFBP : RE Demande officielle utilisation EQF K 10 du 20/12/2012). De plus, le problème de la jupe qui gêne la visibilité et la mise en place d'une contreclef n'est pas traité.</p> <p>Lors de son intervention, Equip'Fluid présente un prototype du nouveau EQFK11 et remet 2 schémas qui sont joints à ce CR (EQFK11.pdf). Plusieurs améliorations ont été apportées par rapport au modèle précédent EQFK10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - possibilité de démonter la partie tournante pour entretien et maintenance. - nouvelle conception de la partie tournante évitant tout risque de grippage. - remplacement du joint d'étanchéité entre check-lock et robinet (joint nylon) par un joint plat 1"3/4 ACME standard. <p>Plusieurs informations sont données lors de la réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'objectif de la jupe est de protéger le filetage en dehors des phases d'intervention. En vissant un bouchon ou un CRL réformé sur le filetage avant de stocker le pousse clapet, on obtiendrait le même résultat mais de l'avis des participants, l'intervenant ne prendrait pas le temps de monter un bouchon sur les filetages du pousse-clapet après intervention, - avant l'accident, l'opérateur, constatant que le liquide ne circulait pas, a vissé au maximum le pousse-clapet, alors que, contrairement au 7550 PX, le serrage du pousse-clapet ne contribue pas à l'ouverture du clapet. C'est la raison pour laquelle, en retirant le pousse-clapet, il a dévissé le CRL (CRL solidaire du pousse-clapet). <p>Il est convenu qu'Equip'Fluid enverrait au laboratoire de Rognac 2 prototypes avec une course de pousse-clapet assurant une ouverture de 5,2 mm ± 0,5 pour un CRL LF14 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'un avec jupe, - l'autre sans jupe. <p>c) <u>Projet de mise à jour des spécifications techniques MA.PV/ST.04 et 05</u> : les projets de révisions sont transmis à TZ qui doit vérifier s'ils correspondent bien aux tests réalisés par Pourqery. Voir mail TR: TR: Essai de résistance du revêtement réservoir enterré à 230 joules du 15/01/2013.</p> <p>d) <u>Actions GTC vis-à-vis de l'IS</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation des opérateurs CITAIX / GLI : il est extrêmement délicat d'intervenir sur ce sujet puisque l'IS a exprimé un besoin de formation au CFBP qui n'a pas répondu à son attente, - attestation de qualification des opérateurs IS : il est convenu que les opérateurs de l'IS auraient toujours ce document sur eux lorsqu'ils interviennent en clientèle, <p>e) <u>Accident lors d'un contrôle par EA lors du démontage d'un D1182 et projet de mise à jour du MA.PV/CC.03</u> : BZ a prévu de faire réaliser en 2013 une IP de tous les réservoirs dont les CDL sont identifiés dans sa base de données comme OMECA 2001, 2002, 2003, 2004 ou 2005, pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un D1182. Voir également projet d'édition 3 en pièce jointe : MAPVCC03 prEdition 3 15 01 2013.pdf</p> <p>f) <u>Envoi à l'AQUAP des MA.CD/GP.02 et 03 et du courrier du BSEI qui valide le MA.CD/GP.02</u> : cf. RE Révision Guide professionnel CFBP MA CD GP 03 du 28/12/2012.</p> <p>g) <u>Bouteilles à col soudé</u> : position TZ sur les propositions du GT. C'est la solution P15Y qui semble la plus simple à mettre en œuvre à court terme,</p> <p>h) <u>EA : action GTC (achat des soupapes par l'IS sauf pour TZ) et BZ (capots Robine et coordonnées GPS)</u> : pour ce qui concerne l'action GTC, la position de l'IS a changé et pour la campagne 2013, les soupapes seront à fournir par les adhérents. Le sujet concernant BZ a été traité par BZ : aucun réservoir Robine dans la campagne EA 2013.</p>
Actions :	<p>Point b) : Action CFBP : informer Alain Combes des conditions de l'accident pour action du GT Formation - fait,</p> <p>Point b) : Action BZ : envoyer un devis au CFBP pour la réalisation de tests sur les deux prototypes EQFK11.</p> <p>Point c) : Action TZ : vérifier les projets de mise à jours des MA.PV/ST.04 et 05,</p> <p>Point d) : Action CFBP : porter le sujet auprès du GT Formation. Fait : cf. mail Formation des opérateurs CITAIX et GLI qui interviennent sur le réservoir lors des contrôles par émission acoustique de l'IS du 22/01/2013.</p> <p>Point e) : Action adhérents : remonter au CFBP leurs commentaires sur le projet de mise à jour du</p>

MA.PV/CC.03. Point h) : Action adhérents : approvisionner l'IS en soupapes pour la campagne 2013.

Sujet n°2	Matériel
	<p>VRAC Par manque de temps, plusieurs sujets n'ont pu être traités et sont reportés au prochain GT matériel. <u>GT peinture réservoirs en clientèle (suite) – reporté au prochain GT,</u> <u>Question VZ sur l'indice de durabilité ISO 12944, H-C5 – reporté au prochain GT,</u> <u>Projet de révision MA.PV/RP.03 – reporté au prochain GT,</u> <u>5^{ème} décennale</u> : une discussion s'engage sur le dossier à monter. Les participants sont d'accord pour intégrer les réservoirs fabriqués entre 1965 et 1967 dans la demande. A noter que, vu leur volumétrie limitée, l'administration peut demander de les sortir du scope de l'aménagement. BZ propose de faire une présentation de l'étude qu'il a réalisée lors du prochain GT. Tous les sujets vrac suivants sont reportés au prochain GT matériel.</p> <p>a) NF soupapes : remarque sur les derniers essais réalisés par le Césame ; projet de CR de la réunion, b) Retour sur la dernière réunion du GT tuyauteries souples : possibilité d'essais au laboratoire de Rognac ? c) Fuite sur tuyauterie station service Intermarché à Bidart (64), le 24/10/2012 – réservoir aérien, d) Histogramme du parc de réservoirs en clientèle par année de fabrication, e) Explosion maison à Sarlat le 21/12/2012, f) Fuite camion Saint-Cyr en Val, g) Accident SS AZ,</p> <p>CONDITIONNE</p> <p>h) <u>Contrôle périodique des bouteilles : étalonnage des clefs dynamométriques</u> : question VZ : une réponse est apportée pendant la réunion : cf. mail RE: Contrôle périodique bouteilles - Clés dynamométriques du 15/01/2013, i) <u>Bouteilles butane VZ et TZ sans limiteur de débit distribuées aux Antilles</u> : d'après TZ qui gère le centre emplisseur, ces bouteilles ne seraient plus remplies. j) <u>Expertise Bleve bouteille P35</u> : le laboratoire des Mines de Douai a pu mettre en évidence une zone d'échauffement très localisée à l'origine de l'amorce de rupture et donc du Bleve. Voir rapport provisoire.pdf, k) <u>Mise à jour MA.CD/ST.03</u> : le document a été actualisé à la demande de PZ : ajout des bouteilles Actigaz et butane Energie U. Voir MACDST03 Ed5 150113.pdf. l) <u>Filetage cylindrique valves bouteilles avec joint torique</u> : REX. BZ qui devrait bientôt mettre sur le marché des bouteilles à filetage cylindrique souhaiterait savoir s'il existe une accidentologie liée à ce type de montage. A noter que Ragasco utilise des valves à filetage cylindrique afin de limiter le couple de serrage (90 Nm préconisé) pour ne pas risquer de dégrader le bossage (en matériau composite + acier). AZ et BZ ont cependant constaté que le bossage résistait à des couples de serrage beaucoup plus importants. BZ a également constaté que le filetage cylindrique reste étanche même en l'absence du joint (étanchéité métal sur métal à un couple de 10 Nm). Si un client desserrait la valve en démontant son détendeur, scénario d'autant plus facile à envisager que le couple de serrage est plus faible que pour les bouteilles en acier, on risquerait de ne pas constater de fuite et après plusieurs desserrages successifs, la valve risquerait d'être éjectée. Aucune accidentologie de ce type n'a été rapportée à AZ. Le sujet pourrait être rediscuté en présence de Campinggaz même si la boîte à clapet est assez différente des autres valves. m) <u>Opération de tri et retour chapeaux</u> : demande BZ. Voir mail TR: PROJET D'ORDRE DU JOUR DU GT MATERIEL DU 15 JANVIER 2013 du 15/01/2013. Butagaz constate que beaucoup de bouteilles BZ reviennent en centre avec des chapeaux confrères, ce qui occasionne de nombreuses commandes de chapeaux. Le problème pouvant être identique pour les confrères, BZ propose d'organiser la récupération de ces chapeaux par leurs propriétaires. Le sujet sera débattu lors du prochain GT Matériel.</p>
Actions :	<p>Point i) : Action TZ : envoyer au CFBP le mail de la société d'emplissage pour information du BSEI, après vérification auprès de Rubis, Point j) : Action BZ : envoyer au CFBP le rapport définitif pour transmission au BSEI, Point k) : Action CFBP : mettre en ligne l'édition 5 de la MA.CD/ST.03 – fait, Point m) : Action adhérents sauf BZ : estimer l'intérêt de répondre favorablement à la demande de BZ</p>

Sujet n°3	Intervention du GTC
	<p>a) Retour des adhérents sur le mail du GTC BILANS 2012 A FOURNIR AU BSEI du 17/12/2012 – reporté au prochain GT b) <u>Campagne EA 2012</u> : la campagne devrait être terminée à la fin de la semaine prochaine, c) <u>4D : campagne 2012</u> : la campagne APAVE est terminée. Celle de l'IS devrait se terminer fin février, l'IS préférant se donner le temps de repasser en clientèle pour limiter les échecs, d) <u>Renouvellement du contrat EA</u> : état d'avancement – reporté au prochain GT, e) <u>4D : évaluations préalables réservoirs de 1973</u> : aucun problème de résilience, aucune fissure, aucune trace de corrosion (sur les macros). Quelques problèmes de résistance à la rupture ont nécessité 9 contre-essais :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - ces contre-essais ont permis de valider 4 lots, - mais les insuffisances ont été confirmées pour les 5 autres lots, nécessitant de relever l'épaisseur minimale (exemple : 7,24 mm au lieu de 6,77 mm). <p>f) <u>Familles EA</u> : TZ indique qu'ils ont des réservoirs 3,2 tonnes en époxy épais avec capot centré alors que la famille des réservoirs 3,2 tonnes en époxy épais ne prévoit que des capots excentrés.</p>
Actions :	Point f) : Action GTC : signaler le point à l'IS qui verra s'il est nécessaire de créer une nouvelle famille de réservoirs.

Sujet n°4	Réglementation
	<p><u>Retour sur la visite DREAL à Saint-Pierre des Corps du 15/11/2012</u> : les DREAL considèrent que le nouveau cadre réglementaire des ESPT n'est pas forcément bien connu des OH (par exemple 2 audits/an et par centre pour les Services d'Inspection Interne qui procèdent au contrôle périodique des bouteilles). Ils ont l'intention de réaliser des visites sur le terrain courant 2013.</p> <p><u>Signature de la nouvelle CAT le 19 décembre 2012</u> : cf. mail Signature de la Convention d'assistance technique du 19/12/2012.</p> <p>VRAC</p> <p>a) <u>Retour sur la CCAP du 04/12/12</u> : Réservoirs sous talus – reporté au prochain GT</p> <p>b) <u>Retour sur la réunion CLAP élargie du 13/12/2012</u> : problème des CTP – reporté au prochain GT,</p> <p>c) <u>DT/DICT</u> : retour sur le COMTECH du 14/12/2012. Le Cabinet Boivin (cf. Note 031212.doc) considère que la procédure DT/DICT est obligatoire pour les réservoirs enterrés. Les participants s'interrogent car il leur semble que la norme NF S 70-003-1 exempte les piscines de l'obligation de DT/DICT en application du 1°) de l'article R. 554-21.-I. du décret, 3^{ème} et dernier tiret : « Le responsable du projet adresse une déclaration de projet de travaux à chacun des exploitants d'ouvrages en service mentionnés à l'article précédent, et dont la zone d'implantation est touchée par l'emprise des travaux, à l'exception des suivants : 1° Les exploitants de réseaux souterrains :.... - s'il s'agit de travaux non soumis à permis de construire sur un terrain privé sous la direction du propriétaire de ce terrain, à condition que celui-ci ait passé une convention sur la sécurité des travaux avec ces exploitants, et en prescrive l'application à l'exécutant des travaux ; ». On pourrait penser que le propriétaire du terrain connaît les éventuels exploitants de réseaux souterrains de sa propriété (servitudes) et que dans le cas où il n'y en a pas, l'obligation de convention de sécurité des travaux tombe. A noter cependant qu'au nom du principe de précaution, le scope du décret intègre les terrains privés. Dans le cas particulier des terrains privés, la réglementation s'applique mais certains types de travaux sont dispensés de certaines démarches.</p> <p>CONDITIONNE</p> <p>d) <u>Projet d'accord multilatéral avec l'Italie - suite</u> : le projet a été validé lors d'une sous-commission de la CITMD le 8 janvier. En attente de signature. Voir mail TR: Sous-commission du 8 janvier 2013 - PV final du 17/01/2013.</p> <p>e) <u>Projet de mise à jour des fiches CLAPT</u> : La France a décidé de réviser les fiches CLAPT (001, 047,056, 057 et 060 – bouteilles contenant de l'air), 014 qui devrait être reprise pour préciser l'article 40-2 de la Directive – robinets CE qui peuvent encore être utilisés, 024 sur la réévaluation de la conformité, 033 sur les récipients utilisés en statique, 048, 053, (058 et 083 sur les -40°C), 063 sur les limiteurs de débit des bouteilles GPL, 067, 082 et 087. A noter qu'il est convenu de limiter le scope de la fiche 033 aux bouteilles (exit les fûts à pression). De son côté, la Commission a décidé de maintenir 12 Fiches d'orientation qui deviennent des Specific Guidelines numérotés de 1 à 12 qui correspondent respectivement aux anciennes TPED 9, 15, 17, 19, 20 22, 23, 36, 37, 43, 45 et 46. Voir AFNOR-CLAPT_N0544_Projet_de_fiches_d_orientation_DESPT.pdf. La France a fait remarquer à la Commission que la nouvelle SG6 disait exactement le contraire de la TPED 22 qui autorisait le montage de valves et robinets non Pi sur des bouteilles Pi mais la rédaction de la nouvelle Directive ne permet peut-être pas de faire autrement.</p> <p>f) <u>Retour sur la réunion du CLAPT du 14/01/2013</u> : projet de révision du guide de classification des réparations : MA.CD/GA.03. Le CFBP présente le projet de révision en faisant remarquer : <ul style="list-style-type: none"> - d'une part qu'il est difficile de justifier le déclassement de réparations notables en réparations non notables sous le seul prétexte que la réglementation a changé et qu'elle est inapplicable. Le CFBP propose d'introduire la notion de réparation majeure, - d'autre part que seuls les travaux de débosselage bouteilles avaient été évoqués en CLAPT alors que le guide traite d'autres types d'interventions qui étaient considérées comme notables précédemment. La rédaction est un peu modifiée en séance pour en tenir compte. <p>Les participants rejettent la proposition du CFBP sur les réparations majeures et demandent au CFBP de proposer le texte en l'état au BSEI.</p> </p> <p>g) <u>Parution du décret REP bouteilles de gaz</u> : voir Décret bouteilles de gaz paru au JO 28-12-2012.pdf. A noter que PZ a lancé à l'occasion du Téléthon une opération : « 4 € versés au Téléthon pour chaque bouteille de gaz rapportée » sur la période du 28 novembre au 22 décembre. Dans le contexte de l'application du décret qui prévoit des obligations d'information sur la reprise des bouteilles sur les points de vente et des conditions de remboursement des clients qui ramèneraient leur bouteille sans bulletin de consignation, il serait intéressant de connaître le nombre de bouteilles reprises lors de cette opération.</p>

	h) Bouteilles « P15Y » – reporté au prochain GT , i) <u>Report des marquages des cols soudés des bouteilles</u> : réponse de Francis Lascroux. D'après lui, il serait interdit de reporter les marquages en cas de remplacement du col. Voir mail de Francis Lascroux TR Marquage bouteille réparée du 25/07/2010 .
Actions :	Point f) : Action CFBP : envoyer les projets de révision des MA.CD/GP.01 et MA.CD/GA.03 au BSEI. Point j) : Action PZ : lors du prochain GT Matériel, présenter les conditions dans lesquelles sont rapportés les marquages des cols soudés lors du remplacement de ces cols.

Sujet n°5	Normalisation
	a) <u>EN 14140</u> : EP jusqu'au 20/01. BZ propose de faire ses commentaires sur la version envoyée par John Willians après le début de l'EP, b) <u>EN 13953</u> : EP jusqu'au 27/01, c) <u>Retour sur la E29E du 9 janvier</u> : le sujet des filetages cylindriques des robinets a été abordé pendant la réunion. En Europe, les gaz industriels et médicaux n'utilisent que du filetage conique. Exception : les bouteilles de plongée dont le robinet doit être démonté/remonté tous les 1 ou 2 ans pour vérification intérieure de la bouteille (risque de corrosion par remontée d'eau de mer). d) <u>EN 16125</u> : référence à des documents ASME. Les participants sont d'accord pour autoriser la référence à des documents ASME dans l'EN 16125 et le vote est enregistré par le CFBP sur le site de l'AFNOR en séance.

Prochaine réunion : le 18 mars 2013.

Pièces jointes :

Accident de Saint-Palais – suite : développement d'un nouveau EQFK11 par Equip'Fluid :

- Remarques du CFBP sur le projet : mail du CFBP : [RE Demande officielle utilisation EQF K 10 du 20/12/2012](#),
- Schémas du prototype (avec lumières ajoutées) : [EQFK11.pdf](#)

Projet de mise à jour des spécifications techniques MA.PV/ST.04 et 05 : [mail TR: TR: Essai de résistance du revêtement réservoir enterré à 230 joules du 15/01/2013](#).

Projet d'édition 3 en pièce jointe : [MAPVCC03 prEdition 3 15 01 2013.pdf](#)

Envoi à l'AQUAP des MA.CD/GP.02 et 03 et du courrier du BSEI qui valide le MA.CD/GP.02 : [mail RE Révision Guide professionnel CFBP MA CD GP 03 du 28/12/2012](#).

Demande de formation des opérateurs de CITAIX et GLI qui participent aux contrôles par EA de l'IS : mail [Formation des opérateurs CITAIX et GLI qui interviennent sur le réservoir lors des contrôles par émission acoustique de l'IS du 22/01/2013](#).

Contrôle périodique des bouteilles : étalonnage des clefs dynamométriques : mail [RE: Contrôle périodique bouteilles - Clés dynamométriques du 15/01/2013](#),

Expertise Bleve bouteille P35 : [rapport provisoire.pdf](#),

Mise à jour MA.CD/ST.03 : [MACDST03 Ed5 150113.pdf](#).

Opération de tri et retour chapeaux : demande BZ : mail [TR: PROJET D'ORDRE DU JOUR DU GT MATERIEL DU 15 JANVIER 2013 du 15/01/2013](#)

Signature de la nouvelle CAT le 19 décembre 2012 : mail [Signature de la Convention d'assistance technique du 19/12/2012](#).

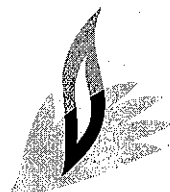
DT/DICT : analyse du Cabinet Boivin : [Note 031212.doc](#)

Projet d'accord multilatéral avec l'Italie - suite : [mail TR: Sous-commission du 8 janvier 2013 - PV final du 17/01/2013](#).

Projet de mise à jour des fiches CLAPT : projet de « Specific Guidelines » de la Commission : [AFNOR-CLAPT_N0544_Projet_de_fiches_d_orientation_DESPT.pdf](#)

Parution du décret REP bouteilles de gaz : [Décret bouteilles de gaz paru au JO 28-12-2012.pdf](#)

Report des marquages des cols soudés des bouteilles mail de Francis Lascroux [TR Marquage bouteille réparée du 25/07/2010](#).



Comité Français
Butane Propane

Le CFBP exerçant ses missions dans le plus strict respect de la réglementation et des usages en vigueur (article 4 des Statuts – cf. pied de page), les participants à la réunion s'engagent à se conformer à la réglementation en vigueur et aux usages applicables aux GPL et à limiter leurs discussions aux points fixés à l'ordre du jour de cette réunion.

FEUILLE DE PRESENCE

Date : le 15 janvier 2013
Objet : Réunion GT Matériel

<u>NOM</u>	<u>SOCIETE</u>	<u>SIGNATURE</u>
ZEDEK	AZ	Signature
le Pelletier	BZ	Signature
CREMEZI	TZ	Signature
POUZIN	BZ	Signature
SAUWIEN	AZ	Signature
GUINIER (pm)	TZ	Signature
JUSSAUME (pm)	PZ	Signature
BRAS	GTC	Signature
BARBERIS	CFBP	Signature

Matin

« ARTICLE 4 – RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Le CFBP exerce ses missions dans le plus strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, des règles de concurrence, du Traité de l'Union Européenne, des Codes de Commerce, de la Consommation, de la Santé Publique, de la Sécurité Sociale et du Travail.

Les membres du CFBP s'engagent dans le cadre de leur adhésion à l'Association à en faire respecter les principes aussi bien au sein de l'Association, des groupes de travail ou Commissions qui en émanent, que dans leur propre organisation.

Le Directeur Général du CFBP, dans le cadre de ses fonctions et de son rôle de supervision des activités de l'Association, s'assure du respect de la législation et de la réglementation en vigueur par l'Association. »